

Commune d'Aussac-Vadalle
Mairie
rue de la République
16560 Aussac-Vadalle
Tél. 05 45 20 61 60

Rapport sur le comportement et les faits irréguliers commis par M^{elle} Métayer Annick

1. Contexte précédent

L'agent a, en fin 2005 et début 2006, adopté le même comportement que celui qui lui est reproché à ce jour. Un arrêt maladie de plusieurs mois qui a nécessité un remplacement par des agents adressés par le CDG 16 et qui a révélé un retard considérable en comptabilité, Etat Civil et urbanisme. En tant que Maire de la commune j'ai du beaucoup m'investir au détriment de ma santé, de ma vie de famille et de mon travail.

La commune a du financer des agents en surnombre pour rattraper le retard et assurer un temps de recouvrement avec M^{elle} Métayer. Celle-ci intervenait alors à temps partiel sur la commune, en complétant son temps de travail avec le Sivos ATAV et la communauté de communes de la Boixe, ce qui le portait donc au total à 40 heures. Le Président de la communauté de communes étant très mécontent de ses services et vu le peu d'efficacité de son action au Sivos ATAV, j'ai estimé que sa charge de travail et surtout le fait d'intervenir dans 3 collectivités différentes, pouvaient expliquer ses problèmes. En accord avec le Président de la communauté de communes et comme Président du Sivos ATAV, j'ai proposé à M^{elle} Métayer de venir à temps complet sur la commune d'Aussac-Vadalle (35 heures par semaine) et de mettre en place un régime indemnitaire puisqu'elle allait enfin rendre un travail de qualité.

Elle a également profité de la réfection du secrétariat de mairie lui offrant ainsi une espace de travail clair, aéré, fonctionnel où elle a participé à son élaboration.

Les conditions optimum étaient à mon sens réunies et je pense que pour une commune de 400 habitants le Conseil municipal avait fait un effort important. En effet dans les communes de même strate la secrétaire de mairie a un temps de travail hebdomadaire de l'ordre de 20 à 22 heures.

2. Chronologie du départ de M^{elle} Métayer

J'avais autorisé M^{elle} Métayer à prendre une journée de congé pour se rendre le 22 novembre au salon des maires et lui avait assuré la prise en charge des ses frais de transport par la commune. Le jeudi soir elle me prévient par SMS qu'elle ne pourrait rentrer que le lendemain en raison des grèves.

J'attendais son retour avec impatience car j'avais une nouvelle lettre de rappel du CDG16 « assurance groupe » dans le courrier qui me mettait en garde sur la possibilité de prise en charge des salaires de M. Bullier car aucune nouvelle ne leur était parvenue depuis le mois de juin 2007. J'ai donc adressé un courriel à la secrétaire afin que l'on règle cette situation au plus vite. Il faut savoir que nous avions déjà reçu d'autres lettres du CDG16 pour la même chose et que chaque fois M^{elle} Métayer m'informait qu'elle s'en occupait et que tout était fait.

M^{elle} Métayer m'a répondu par courriel le vendredi 23 à 11h06 en qu'elle s'occupait du dossier en urgence. Un second courriel à 11h45 m'informait qu'elle avait vu avec la DDASS et que pour le CDG16 elle enverrait un fax dans la matinée car elle avait une extinction de voix. Mécontent de ces réponses je l'ai appelé par téléphone.

Elle m'a déclaré que c'était une femme de la DDASS qui lui avait dit de ne plus rien faire pour M. Bullier en raison de la décision le plaçant en maladie professionnelle et qu'elle avait transmis à l'agent cette information. J'étais en réunion à la Région et je n'ai pas pu approfondir cette question avant le lundi avec les services. J'ai vu M^e Métayer dans l'après midi et je lui demandé des explications sur ce qui c'était passé. Elle a renouvelé ses affirmations concernant une erreur de la commission de réforme. Je lui ai donc demandé de mettre par écrit ses dires pour lundi soir. Nous avons fait les différents courriers pour régulariser la situation de M. Bullier (Médecin Expert, commission de réforme, Arrêtés individuels de maladie et déclaration d'assurance).

Les éléments que j'ai trouvé mon permis de voir que M.Bullier était pris en charge jusqu'au 29 juin 2007 et que depuis rien n'avait été fait si ce n'est à lui verser son salaire en totalité chaque mois. Je me suis rendu au CDG16 le lundi matin où l'agent en charge de ce dossier m'a confirmé être à la 5^{ième} lettre de rappel et un appel téléphonique direct qui n'a pas abouti. Le délai de déclaration maximal est de 3 mois et nous étions à presque 5 mois pour le premier arrêt. Compte tenu de la nécessité d'attendre une décision de la commission de réforme l'agent a bien voulu prendre notre dossier en compte, mais à conditions de saisir sans attendre la commission et sous réserve de la prise en charge du dossier par l'assureur. Le montant de ce litige est estimé à $1400*5 = 7000$ € sans prise en compte de sa porté sur la suite de la prise en charge.

Le lundi 26 novembre quand je suis passé à la mairie M^e Métayer m'a dit qu'elle était trop fatiguée pour faire le rapport demandé et qu'elle ne voulait pas écrire quelque chose qui pouvait se retourner contre elle. Elle m'a informait qu'elle allait voir son médecin car elle n'allait pas bien.

Le lendemain elle me faisait savoir qu'elle était arrêtée un mois.

Nous avions conseil Municipal le mercredi 28 novembre et je me suis rendu en avance à la mairie pour préparer le conseil et aussi pour traiter les affaires courantes car M^e Métayer m'avait fait savoir où se trouvait la pile des affaires à traiter. Mon second adjoint Bernard Maupetit se trouvait être avec moi car nous avions prévu de faire un point financier sur les travaux en cours.

3. Faits constatés le 28 novembre 2007

Dans les dossiers à faire nous avons trouvé et constaté avec B. Maupetit :

- La facture de la société Coutant-Boivent du **31/10/06** et d'un montant de 1160,75 € 'était pas payée à ce jour soit 13 mois après!! Nous avons aussitôt téléphoné à l'entreprise qui nous confirmé avoir relancé par téléphone mais ne voulait pas pénaliser une petite commune qui n'était pas riche. J'ai vécu là avec mon adjoint une situation particulièrement humiliante car nous mettons toujours un point d'honneur à payer nos dépenses. B. Maupetit m'a fait remarqué que nous étions encore chez ce fournisseur cette semaine et qu'il devait avoir une bien mauvaise opinion de nous et de notre comportement. Ce discrédit jeté par M^e Métayer sur notre commune est intolérable,
- Dans l'armoire sous la pile il y avait le livret de famille de Bossard-Boutigny / Mousset. Ce livret venait de la Mairie de l'Isle d'Espagnac qui nous en confiait la remise à cette famille le **30 avril 2007** après la naissance de leur enfant,
- La facture de la société Colas du 10/10/07 signé par le 2 adjoint le 12/10/07 n'était pas payée soit 47 jours après sa signature,
- La déclaration Assédic pour 2006 traînait dans l'armoire et la majoration pour retard de mars 2007 était impayée,
- La ville de Rochefort nous avait adressé un dossier d'Obligation alimentaire pour une personne de la commune le 5/10/07 et il était toujours dans l'armoire,
- Maitre Dallet, notaire avait fait une demande d'alignement le 05/10/07 non traitée à ce jour,
- La caisse des dépôts nous informe le 8/10/07 qu'aucune déclaration n'a été reçue pour 2006 pour les cotisations CNR, ATI, FCCPA et FEH,
- Maitre Dallet, notaire avait fait une demande de renseignement d'urbanisme le 05/10/07 non

- traitée à ce jour,
- La Trésorerie municipale d'Angoulême avait fait une demande de renseignements le 03/07/07 sur une personne de la commune non traitée à ce jour,
- La CRAMCO avait fait une demande de renseignements le 11/10/07 sur une personne de la commune non traitée à ce jour,
- Maître Ferrant, notaire avait fait une demande de renseignement d'urbanisme le 23/10/07 non traitée à ce jour,
- Les entreprises Renauplatre le 30/09/07, Chapuzet le 24/07 puis le 19/10/07 et Terratrans le 29/09/07 ont fait leur demande de libération de retenue de garantie pour la construction du centre socioculturel sans réaction de la part de la secrétaire,

Le conseil municipal qui a suivi au titre des questions diverses a largement débattu de l'état de notre administration communal et nous avons décidé le recrutement de deux agents pour 2 fois trois mois afin de résorber le retard et de mettre notre commune en règle.

4. Faits concernant M^{elle} Marie-Noelle Berthonnet

Il se trouve que cet agent en contrat aidé est tombé malade en décembre et j'ai du traité moi-même sa prise en charge.

L'agent a été très surpris que je lui demande d'envoyer à la Sécurité sociale les feuilles d'arrêts maladie. A son retour nous avons fait le point. Je lui ai expliqué que dans son contrat de travail il n'était pas prévu de prise en charge par la commune de son salaire en cas d'arrêt maladie et qu'elle relevait du régime général. Elle allait donc touché directement de sa caisse des Indemnités journalières et que la commune ne lui versait pas de salaire pendant ces périodes. Bien sur et afin de ne pas la pénaliser nous attendrons le versement réel de ses IJ pour régulariser son traitement donc plutôt en janvier 08. Elle m'a répondu que M^{elle} Métayer ne faisait pas comme cela et que c'était toujours la commune qui lui versait l'intégralité de son salaire lorsqu'elle était malade. Je lui ai dit que c'était impossible car nous n'avions jamais décidé de subroger ses IJ et que toute manière il fallait son accord et que ce n'était pas prévu dans son contrat du 01/03/06.

A vu de ses affirmations j'ai consulté son dossier et effectivement il en ressort que pour les arrêts de travail du 01/06/07 (10 jours), 25/05/07 (9 jours) et 06/02/07 (6 jours) l'agent a perçu l'intégralité de son salaire versé par la commune, 25 jours à pondérer selon les jours travaillés de l'agent.

5. Faits irréguliers constatés par les agents remplaçants en décembre 2007

- Relance de la trésorerie pour un titre exécutoire du SDEG 16 du **30/10/06** de 2208,19 € non payé à ce jour,
- Facture du Docteur Lassié du **03/01/07** de 60 € non payé à ce jour,
- Facture du Club Marpen du 16/10/07 de 35 € non payé à ce jour,

6. Faits généraux constatés par le maire à partir de décembre 2007

- M^{elle} Métayer a pris seule la décision d'autoriser Un ramassage de ferraille sur la commune le 2 janvier alors que tous le personnel est en congés à cette date. M. Debeaulieu 1 adjoint seul disponible ce jour et bien qu'il soit âgé de 80 ans assurera l'accompagnement exigé par la société CLUZEAU et accepté par M^{elle} Métayer,
- Le registre des arrêtés du Maire n'est plus tenu depuis l'année 2004.
- L'arrêté nommant Daniel Cheminade n'a pas été transmis au CDG16 et donc cet agent n'a pas été promu comme prévu le 01/07/2007 et son statut CNRACL n'était pas pris en compte.
- L'arrêté nommant Françoise Laurent de 28.5 à 29.5 depuis 2005 n'a pas été pris et donc transmis au CDG16.
- Les concessions du cimetière Maurat et Guillou n'ont jamais été enregistrées dans le logiciel de cimetière

7. Comportement de M^{elle} Métayer

M^{elle} Métayer à qui j'accordais une grande confiance voulant toujours privilégier un à priori favorable m'a beaucoup déçu par son comportement qui m'a été révélé et auquel je n'ai pas voulu croire.

Elle répétait aux personnes qu'elle rencontrait que grâce à elle la mairie fonctionnait bien, que le maire faisait énormément de fautes d'orthographe et qu'elle était obligé de m'expliquer les règles de fonctionnement d'une mairie. Que les logiciels mis à sa disposition étaient nuls (je suis Directeur du SDITEC qui fournit les logiciels). Q'elle s'occupait de tout dans la commune en discréditant mes capacités et mes compétences.

8. Conclusions

Il en ressort de l'ensemble de ces éléments et en tenant compte des différents propos de M^{elle} Métayer et sa lettre du 23 avril 1997 qu'elle a bénéficié d'excellentes conditions de travail au secrétariat de mairie de notre commune que le conseil a tout fait pour que son environnement de travail soit le plus agréable possible et ses tâches le plus facile possible à réaliser.

Je suis mécontent de son absence de travail, de ses mensonges vis à vis de moi et de son comportement négatif. En l'espèce je demande au conseil de discipline une sanction.....

28/02/2008